

COMITÉ DIRECTEUR DU 29 MARS 2009

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents : BENINTENDE Jean Claude - BONNENFANT Kevin - BOURDEAUX Jean-Philippe - BRAEMS Pierre – BURLOT Bertrand - CANTENOT Pascal – CHAUVIN Agnès - CHEVALIER Christian - DESSAINT Hubert –FERRERI Jérôme- FAUCHIER Jeff - GENSAC Véronique – JEAN Dominique- LACOUR Vincent- LAME Jean-Pierre – LASSALLE Marc - PICHET Christophe - SENAC Thomas - SORREL Jérôme – WATRIN Eric – (20)

Lignes : DANIEL Vincent – DUQUESNE Michel - POULEAU Jean Pierre – RENAUD Bernard

Invités : LEBERTOIS Monique

Excusés : ESTIENNE Cédric – OULDALI Sonia – PRIEUR Henri

Pouvoirs : de DUCHESNE DE LAMOTTE François à SORREL Jérôme – de KAUFFMANN Rémy à SORREL Jérôme - de PRIEUR Henri à FERRERI Jérôme -

Direction technique nationale : Yves Goueslain

Secrétariat : Bettina, Brigitte, Claude, Dorothée, Magali, Marilyn, Sophie, Stéphanie, Stéphanie

VOTE NUMERO 1, A BULLETIN SECRET

23 VOTANTS

Election des Présidents de commission

21 OUI - 1 NON - 1 BLANC

Commission	Président
Espaces de pratique	Dominique JEAN
Informatique et site internet	Pascal CANTENOT
Communication	Véronique GENSAC
Vie Associative	Bertrand BURLOT
Formation parapente	Pierre BRAËMS
Ecole de kite	Eric GARNIER
Technique et sécurité	Vincent LACOUR
Jeunes et Educ'en ciel	Véronique GENSAC
Hand'Icare	Jeff FAUCHIER
Compétition delta	Laurent THÉVENOT
Compétition parapente	Kévin BONNENFANT
Compétition cerf-volant	Michel DURUP
Compétition kite	En cours

Treuil	Henri BEAUVOIS
Médicale	François DUCHESNE DE LAMOTTE
Assurances	Gérard VIEUX
Financière	Monique LEBERTOIS
Statuts, règlements et rénovation des licences	Christian CHEVALIER
Disciplinaire	Bruno Ferry WILCZEK remplacé ensuite par Jean Christophe LANDREAU
Disciplinaires/lutte contre le dopage	Première instance : Jean François CLAPÉ Appel : Vincent DANEL
Juges et arbitres	Hubert DESSAINT
Internationale	Marion VARNER
Contrôle des opérations électorales	Yves DE BOISMILON
Assemblée des présidents de ligues	En cours
Comité national delta (CND)	Cédric ESTIENNE, en attendant mise en conformité avec le RI – article 6
Comité national kite (CNK)	Jérôme SORREL en attendant mise en conformité avec le RI – article 6

Jean Claude Bénintende précise que c'est le président de la fédération qui nomme les présidents de commissions, lesquels sont confirmés lors d'un vote en comité directeur.

Les présidents de commissions sont invités à constituer leur commission dès que possible (en se rapprochant notamment des cadres référents) et à présenter leurs membres au prochain comité directeur du mois de juin 09 . Christian Chevalier attire l'attention sur les nouveaux statuts concernant le renouvellement des commissions et l'organisation des comités nationaux. Un important travail de communication sur ces nouveaux règlements devra être entrepris prochainement.

VOTE NUMERO 2 , A BULLETIN SECRET

23 VOTANTS

gestionnaires des lignes budgétaires, suivant document transmis

21 OUI - 2 BLANCS

VOTE NUMERO 3 , A MAIN LEVEE

23 VOTANTS

Approbation du compte-rendu du comité directeur du 14 février 2009

20 OUI – 3 ABSTENTIONS

VOTE NUMERO 4 A MAIN LEVEE

23 VOTANTS

Règlement compétition parapente et modifications sur le médical, suivant document transmis

21 OUI – 2 ABSTENTIONS

VOTE NUMERO 5, A MAIN LEVEE

21 VOTANTS (2 DEPARTS EN COURS DE SEANCE)

Règlement compétition speed riding, suivant document transmis

21 OUI

VOTE NUMERO 6, A MAIN LEVEE

23 VOTANTS

Sur les modalités de transition au sein du comité directeur, par rapport aux nouveaux statuts

Les départs naturels – démissions- ne seront pas remplacés de manière à atteindre le nombre requis par les nouveaux statuts, suivant détails ci-dessous :

Article 2.3.2 : « le comité directeur est composé :

- de vingt deux membres élus par l'assemblée générale
- et de trois membres représentant l'assemblée des présidents de ligue et désignés par elle. »

article 2.4.2 : « le bureau directeur est composé du président, d'un secrétaire général, d'un trésorier et de six autres membres au maximum, choisis parmi les membres du comité directeur. Il comprend un maximum de deux représentants des organismes à but lucratif et au maximum un représentant des organismes conventionnés »

23 OUI

DIVERS

Présentation de la direction technique nationale par Yves Goueslain

La fédération a à sa disposition 10 cadres d'état et 7 cadres fédéraux. La FFVL fait partie des 80 fédérations unisports en France et reçoit 30 % de son budget en aides de l'Etat. Elle comporte deux statuts de haut niveau , parapente et delta (ce dernier étant en voie de suppression)

Les missions des cadres sont détaillées sur le fichier transmis.

Tous nos indicateurs sont au vert : finances, progression des licences, résultats sportifs

Présentation du secrétariat par Sophie Maurel

Les missions de l'équipe sont détaillées sur le fichier transmis.

Description des relations internes par Pascal Cantenot

- Le secrétariat et la direction technique nationale sont la mémoire de la fédération et sont au service des élus.
- Yves Goueslain dirige la DTN en coordination avec le président
- Sophie Maurel dirige le secrétariat en coordination avec le président, le secrétaire général et le directeur technique national
- Les salariés et essentiellement les cadres techniques ont force de proposition sur les orientations politiques et techniques de la fédération

Présentation du fonctionnement du comité directeur

→ Calendrier des réunions 2009 :

REUNIONS DU BUREAU DIRECTEUR

Réunions Physiques	Chaque veille de comité directeur – 19 h
Réunions téléphoniques	Tous les 1ers lundis de chaque mois
BD stratégique	3 et 4 octobre 2009 à l'ENSA/ Chamonix

REUNIONS DU COMITE DIRECTEUR

Date	Lieu
Samedi 13 juin 2009	Lyon
Samedi 17 octobre 2009	Paris - Clichy

→ Notes de frais, par Thomas Sénac

- Elles posent problème à partir du moment où elles sont tardives, incomplètes ou excessives. Elle sont à expédier à la comptabilité sur le formulaire adéquat, dans le mois qui suit la dépense engagée. Cela permet d'effectuer un suivi budgétaire et facilite la vérification des comptes.
- Les consignes sont les suivantes :
 - Les repas ne devront pas sauf exception dépasser 16 €
 - Préférence pour le co-voiturage et réservations précoces de billets d'avion ou de train (2^{ème} classe ou moins cher)
 - Production de justificatifs d'itinéraires via Mappy ou Michelin, pour le calcul des distances
 - Production d'originaux concernant tous les justificatifs
 - Respect de la procédure d'appels d'offres
 - Interdiction d'actes d'achat au mois de décembre

Le président insiste fermement sur le fait que les notes de frais non transmises dans le mois suivant la dépense, ne seront pas remboursées. Une relance sera faite chaque mois par Stéphanie à la comptabilité.

→ liens entre les commissions et les licenciés, par Pascal Cantenot

La diffusion de messages entre les commissions et les licenciés ne peut se faire que par l'intermédiaire du secrétariat. Il ne sera délivré aucun listing de structures ou de licenciés.

◆ Jérôme Ferreri estime qu'en tant que représentant des professionnels et membre du comité directeur, il a un droit d'accès aux listes des écoles et à toute information les concernant.

◆ Kevin Bonnenfant ne voit aucune objection à cette requête car les informations demandées sont accessibles sur le site internet.

◆ Pascal Cantenot interroge Jérôme Ferreri sur les raisons de la création, en catimini, et en parallèle du réseau EFK, d'un réseau « Prokite » comprenant des structures EFK. Les extraits de la base de données fédérale réclamés de façon insistante par Jérôme Ferreri auprès du secrétariat seraient-ils destinés à être détournés ?

◆ Jérôme Ferreri s'explique à ce sujet : malgré l'accord du DTN, du président du CNK Jérôme Sorrel, et malgré l'absence d'opposition des membres du comité directeur, il est toujours dans l'attente, depuis plusieurs mois, de ces informations qui sont importantes pour connaître l'évolution des écoles et leur progression.

Jérôme Ferreri s'estime victime de mise à l'écart et affirme que le réseau Prokite est un réseau professionnel de communication, qui affiche effectivement son adresse postale en contact. « Ce réseau ne comporte que des structures EFK ayant la licence FFVL ». Il rappelle également qu'une fédération n'a pas à porter de jugement sur un réseau professionnel.

◆ Intervention de Christophe Pichet : « juste après mon élection, j'ai été interpellé par un moniteur kite qui m'a informé de la création d'un réseau kite et qui m'a mis en garde sur le fonctionnement parallèle de ce dernier ainsi que sur les personnes qui en sont à l'origine. »

◆ Intervention de Pierre Braëms : la frontière entre l'intérêt personnel et l'intérêt collectif est parfois mince. Pourquoi le réseau Prokite ne mentionne-t-il pas le logo EFK et la mise en avant de tous ses points communs avec ces structures labellisées ?

◆ Intervention de Véronique Gensac : le rôle joué par les élus au sein du comité directeur ne doit être détourné à des profits personnels et une honnête transparence est de mise envers les élèves et la fédération qui engage des moyens sur les agréments de structures.

◆ Christian Chevalier s'interroge vivement sur les motivations profondes de Jérôme Ferreri et Henri Prieur pour se représenter au comité directeur étant donné leur absence aux réunions de CD en 2008, leur absence à l'AG lors des discussions et du vote sur les cotisations 2010 qui concernent fortement le kite, l'absence d'Henri Prieur à ce CD. Les personnes qui leur ont donné pouvoirs sont-elles au courant de ces faits et cela correspond-t-il à leur mandat ?

◆ Jérôme Ferreri proteste contre les règles de vote qui n'auraient pas été suffisamment clairement énoncées, sauf une mise au point sur la mixité, et qui ont abouti à 30 % de bulletins nuls sur le collège OBL. Il réclame au nom des 10 moniteurs présents et/ou candidats à l'AG qu'une commission d'enquête soit ouverte à ce sujet et demande que soient conservés tous les bulletins de vote en vue d'un recours éventuel. Il met en copie au ministère la demande de conservation de voix, dans le but d'un recours possible (toujours signé par 10 moniteurs présents et/ou candidats à l'AG).

◆ Intervention de Jean-Claude Bénintende : les bulletins de vote seront bien conservés, comme habituellement. D'autre part, le vote sur le collège OBL était d'autant plus facile qu'il n'y avait pas de retrait de candidatures.

Kit de secours lancé par le club des Piafs de la ligue Paris Ile de France,

Le CD demande à Vincent Lacour d'étudier avec ce club les possibilités de sa plus large diffusion. Il serait utile de trouver un partenariat pour réaliser un auto-financement. Une réflexion sera faite sur la composition de ce kit, légèrement différent de celui présenté sur le flyer de secours d'Annecy. Ce dépliant adapté à l'ensemble de la FFVL sera mis en ligne en plusieurs langues.

Partenariat Hobbie Cat

Il arrive à échéance et sera probablement reconduit pour 2 ans, sur le kit matériel essentiellement

Commission formation parapente

Pierre Braëms et le DTN sont demandeurs de transversalité et d'interaction entre les commissions (par exemple avec le Treuil, Sécurité et Technique...)

Reports :

- Validation du dossier treuil 2009 au prochain comité directeur de juin 2009
- Le point d'information sur les affiliations clubs et écoles sera expédié par mail au comité directeur

Fin de débats à 12 H 15